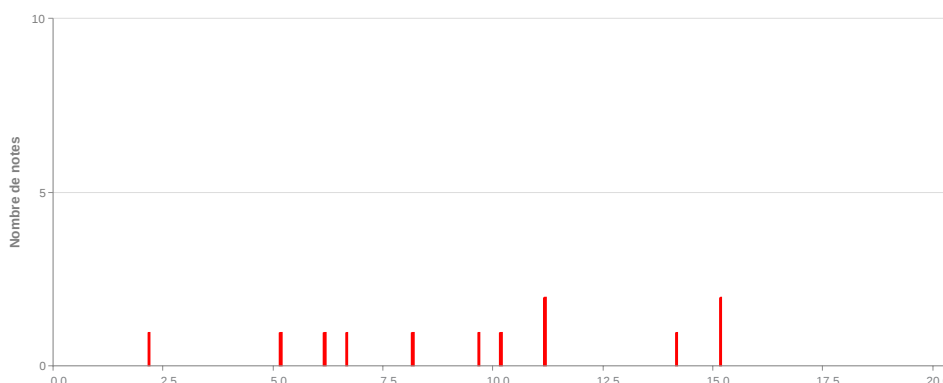


Rapport de jury Épreuve orale d'anglais

I – Statistiques

Nombre de notes : 12 - Moyenne : 9,417 - Médiane : 9,75 - Écart-type : 4,106

Graphique des notes oral anglais D-E 2023



II – Rapport

Les documents soumis à l'analyse des candidats cette année étaient extraits des articles suivants :

- *Australian judge apologizes after claiming that colleagues are appointed regardless of merit* (BST, Friday 26 May 2023)
- *Animal welfare groups lose court challenge over 'Frankenchickens'* (BST, Wednesday 24 May 2023)
- *Trump hush money trial set for March 2024 during Republican primaries* (BST, Tuesday 23 May 2023)
- *CBI sought legal advice over possible insolvency after misconduct scandal* (The Guardian, Tuesday 30 May 2023)

Les candidats ont été évalués à partir des critères détaillés ci-dessous :

1) Intelligibilité. Le jury vérifie que l'anglais des candidats est facilement compréhensible et ne demande pas d'effort de concentration particulier. La prononciation joue ici déjà un grand rôle.

2) Accomplissement de la tâche.

Ce critère est décliné en 5 points :

- *compréhension/appropriation du document* : le contenu du texte doit être clairement synthétisé. Il convient de reformuler le document tout en le résumant : il ne faut pas mettre bout à bout des citations du texte. Le lexique des candidats doit donc être enrichi par un travail d'apprentissage de vocabulaire, en contexte et dans un manuel.

- *analyse* : la structuration du document, ses biais et ses manques sont à expliquer en détail. Des éléments de culture générale doivent être apportés, mais les candidats doivent cependant veiller à ne pas plaquer le commentaire d'un autre document de thématique proche vu pendant l'année de préparation (risque de hors-sujet).

- *entretien et gestion de l'imprévu* : la qualité de l'échange avec le jury dépend de la capacité des candidats à comprendre la question posée et à y répondre de manière claire, en évitant les réponses trop brèves mais aussi les réponses trop longues qui empêchent le jury de poser d'autres questions. Les questions du jury ont pour but d'aider les candidats à développer / préciser un point trop rapidement évoqué ou à corriger une erreur factuelle.

- *prise d'initiative* : le jury évalue la capacité des candidats à justifier leurs analyses et à argumenter de façon claire, pertinente et convaincante.

- *investissement dans l'activité* : le jury apprécie les candidats dynamiques qui établissent un véritable échange avec le jury et semblent heureux de discuter du contenu du document. Les soupirs sont ainsi à proscrire.

3) Critères linguistiques.

Ceux-ci sont déclinés en 4 points :

- *Compétence discursive* : il est attendu que les candidats fassent explicitement référence à la structuration de leur présentation orale en annonçant clairement les parties et sous-parties.

- *Fluidité* : Le débit ne doit être ni trop lent, ni trop rapide. Un rythme fluide, autrement dit, ni monotone, ni haché, est valorisé. Des hésitations et pauses trop fréquentes avec des « heu » parasites sont pénalisées.

- *Phonétique* : la prononciation des mots est LA difficulté majeure de la langue anglaise, et, à ce titre, doit faire l'objet d'un travail systématique des candidats pendant leur année de préparation. Les candidats doivent veiller à bien reproduire les sons (consonnes, voyelles courtes/longues, diphtongues) mais aussi à bien accentuer les mots. Les mots suivants ont ainsi posé des problèmes de prononciation aux candidats cette année et sont donc à revoir : *democracy, fear, expertise, government, environment, allow, answer, institute, diversity, colleague, women, author, studies, crisis, written, power, world, though, second, ready, country, to plan, judge, opinion, majority, another, reason, employee, employer, Guardian*.

- *Grammaire et lexique* : le jury a relevé que certains candidats oubliaient encore le -S de la 3^{ème} personne du singulier au temps présent (*he don-t*), ce qui n'est pas acceptable à ce niveau d'étude. La construction du verbe *want* est parfois encore aussi calquée sur celle du français : *They want that they agree...* (*They want them to agree...*). Il faut revoir l'opposition *for/since* et l'emploi de l'aspect HAVE + -EN. La formation du passif est à travailler, le participe passé étant souvent absent après l'auxiliaire BE dans l'anglais des candidats. L'opposition *much/many* est parfois encore mal maîtrisée sous l'effet du stress. Le jury insiste également sur la nécessité de connaître les verbes irréguliers à ce niveau d'étude : les erreurs sont lourdement pénalisées. La traduction de l'infinitif pose ponctuellement souci : « sans changer la loi » ne se traduit pas par *without change the law*, mais par *without changing the law*. L'attention des candidats est par ailleurs attirée sur le fait qu'au discours indirect, l'ordre des mots classique (sujet-verbe-complément) est maintenu, contrairement à ce qui se passe dans les questions directes : *We can wonder what are the solutions.* => *We can wonder what the solutions are.*

Dans l'ensemble, le jury a apprécié la qualité des exposés entendus et la bonne maîtrise de l'anglais dont beaucoup des candidats ont fait preuve.